



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Avenir budgétaire des maisons familiales rurales et stratégie gouvernementale

Question écrite n° 15380

### Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'avenir et la défense des maisons familiales rurales. Le modèle des maisons familiales rurales (MFR) est un modèle unique dans le pays d'établissements scolaires à statut associatif liées par contrat au ministère de l'agriculture et ayant pour mission la formation, l'éducation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes. Ce modèle unique est porté par chaque MFR cogérée par des familles et des professionnels groupés en association. Ces établissements accueillent ainsi des élèves de la quatrième aux formations supérieures, toutes ces formations étant proposées en alternance sous différents statuts. Les apprentis ou stagiaires sont ainsi amenés à acquérir une formation générale et une formation professionnelle et sont accompagnés jusqu'à la qualification et l'insertion. Les MFR proposent ainsi des parcours de formations menant au CAPA, Bac Pro et Technologique, BTSA etc. dans de nombreux secteurs professionnels. Elles jouent un rôle important et éminent, notamment, dans l'enseignement agricole français actuel et sur les territoires ruraux. À côté des collèges et des lycées, les MFR sont de véritables écoles de vie, qui répondent aux attentes des familles et aux attentes des territoires. Les MFR ont ainsi de nombreux avantages et de nombreuses vertus pour beaucoup des jeunes dont ceux qui éprouvent des difficultés dans le paysage scolaire classique et peuvent décrocher. Grâce à leur fonctionnement atypique, les MFR apportent une pédagogie singulière adaptée à ces jeunes qui sont à la fois encadrés et autonomes. Elles se caractérisent aussi par un esprit de famille et de proximité qui peut apporter un cadre appréciable et structurant pour les jeunes. En outre, les MFR, bien avant la loi du 5 septembre 2018 donnant une place prépondérante à l'apprentissage, ont développé et valorisé la formation en alternance. Par ailleurs, à l'heure où le Gouvernement entend revaloriser les internats, les MFR disposent toutes d'un internat. C'est pourquoi il est important de soutenir ce modèle de formation qui est souvent à la base de réussites uniques. Toutefois, il tient à attirer son attention sur les difficultés budgétaires rencontrées par certaines MFR qui risquent d'amener certaines à fermer purement et simplement. En effet, le financement actuel des MFR est de 50 % par le ministère de l'agriculture et de 50 % par les familles. Or on constate aujourd'hui, davantage encore que par le passé, que le budget des familles est contraint et non extensible. Ces difficultés de financement des MFR par les familles doivent être palliées par le ministère de l'agriculture. Au moment où le ministère de l'agriculture travaille à la rédaction d'une future loi d'orientation agricole, il est fondamental que ce ministère de tutelle soutienne les MFR qui ont toute leur place dans le paysage éducatif. Il est également extrêmement important, au moment où l'on évoque, à juste titre, l'agriculture d'excellence et haut niveau, que l'on n'oublie pas les jeunes qui ont un niveau bac, bac+2 ou parfois moins. C'est pourquoi très attaché à ce modèle éducatif unique, très présents dans son département avec 10 MFR, il souhaiterait connaître la stratégie que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour défendre ce modèle et augmenter le budget des MFR et ainsi pérenniser durablement leur existence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Le Gac](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 15380

**Rubrique** : Enseignement agricole

**Ministère interrogé** : Agriculture et souveraineté alimentaire

**Ministère attributaire** : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [20 février 2024](#), page 1066

**Question retirée le** : 11 juin 2024 (Fin de mandat)